



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE CALEDONIE



Dossier de déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Ouvrage de traitement des eaux usées domestiques
Projet de résidence « LE GARDEN SEVEN »
Commune de Nouméa

CAPSE 2017-370-02_DD-rev0

Septembre 2017

Dossier au titre du code de l'environnement de la province Sud

P.C.S SARL

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

Titre : Dossier de déclaration ICPE – Ouvrage de traitement des eaux usées domestiques – Projet LE GARDEN SEVEN

Demandeur : P.C.S SARL

Destinataire(s) : DENV (3 exemplaires imprimés et 1 numérique pour l'administration, 1 exemplaire papier et 1 numérique pour le client)

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev0	25/09/2017	C.RICHARD	C.RICHARD	C.DELORME	L.MARHADOUR	Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

SOMMAIRE

FORMULAIRE DE DECLARATION	4
ANNEXE I RIDET DE LA SOCIETE.....	5
ANNEXE II KBIS DE LA SOCIETE	6
ANNEXE III PLAN DE SITUATION.....	7
ANNEXE IV PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M	8
ANNEXE V PLAN DES INSTALLATIONS ET RESEAUX	9
ANNEXE VI NOTE DE DIMENSIONNEMENT	10
ANNEXE VII CONTRAT D'ENTRETIEN	11
ANNEXE VIII DEMANDE DE DEROGATION	12

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

FORMULAIRE DE DECLARATION



Réf : F15024.02

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaire papier accompagné d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

* EXPLOITATION CONCERNÉE : Résidence LE GARDEN SEVEN

IDENTITE DU DECLARANT

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale ou appellation commerciale : **R.C.S SARL**

* N° de Ridet N° RC N° RM : **0 637 421.001**

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : **ORTEGA** Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : **Patrick**

* Nationalité : **Française**

Responsable de suivi du dossier (si différent du représentant légal)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : **MARHADOUR** Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : **Loïc**

* Nationalité : **Française**

* Fonction : **Responsable de projet**

À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du déclarant

COORDONNEES DU DECLARANT

* Adresse de correspondance : **Centre Commercial de la Coulée, La Coulée**

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : **8588** * Commune : **Mont-Dore**

* Code postal et libellé : **98807** * Pays : **FRANCE**

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : **717117**

Courriel : **cssbtp@gmail.com** Fax : _____

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : Nouméa

* Zone PUD : UB1

* N° rue / N° lot et nom lotissement : 7 rue Rolland Garros/ Lot 10 - Lotissement Lafleur

* Références cadastrales : 649533-0739

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : X = 446 374; Y = 212 240

* ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de déclaration NC : activité non classée
Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées; Capacité : 52 EH	2753	D

FINALISATION DE LA DECLARATION

* Fait à Nouméa , le (jj/mm/aaaa) 85/09/17

* Signature du déclarant :

Insérer une signature

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

Envoyer

*Champs obligatoires

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Copie des statuts enregistrés ou toutes autres pièces justifiant de l'existence légale de la personne morale
- Copie d'un extrait K-Bis établi depuis moins de 6 mois
- Pièce(s) justifiant que le déclarant a qualité pour présenter le dossier (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant, ...)
- Formulaire de déclaration dûment complété
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne
réservée à
l'administration

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE I

RIDET DE LA SOCIETE

SITUATION AU RIDET

Le 13 septembre 2017

PCS
CAD & CO

BP 15474
98804 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise

Numéro RID **0 637 421**
Désignation **PCS**

Inscrite depuis le 29 octobre 2001

Sigle, Nom commercial PCS

Forme juridique SARL

Situation de l'établissement

Numéro RIDET **0 637 421.001**

Enseigne **CAD & CO**

Adresse *Centre commercial de la Coulée
Route du Sud*

Mont-Dore

Activité principale exercée (APE) Constructeur

Code APE* **41.20B** *Construction d'autres bâtiments*

Activités secondaires éventuelles

Marchand de biens immobiliers. Lotisseur. Promoteur - Commerce de matériaux du bâtiment.

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2)

Important :

L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE II

KBIS DE LA SOCIETE

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 21 Septembre 2017

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : P.C.S. SARL
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 B 637 421 (2001 B 384)
Date d'immatriculation : 31 Octobre 2001

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Capital : 700 000.00 XPF (fixe)
Adresse du siège : Centre Commercial de la Coulée, la Coulée - 98810 Mont-Dore
Objet social : (Voir statuts)
Durée de la société : 99 ans du 31 Octobre 2001 au 30 Octobre 2100
Date de clôture de l'exercice : 30 Juin
Journal d'annonces légales : Les nouvelles calédoniennes, le 27 Septembre 2001

ADMINISTRATION

Gérant	ORTEGA Patrick né(e) le 19 Avril 1961 à Blida (Algérie), de nationalité FRANCAISE demeurant 49, rue du Lagon, Martin Sud - 98809 Mont-Dore
Gérant	SOULIER Sébastien Jean né(e) le 30 Décembre 1972 à Nouméa, de nationalité FRANCAISE demeurant 19, rue de Monaco, résidence Image, Baie des Citrons - 98800 Nouméa
Gérant	Monsieur MARHADOUR Loïc Yvon né(e) le 20 Juin 1981 à VERSAILLES, de nationalité FRANCAISE demeurant 105, rue des Pétrels - 98809 Mont-Dore Sud

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : Centre Commercial de la Coulée (BP 8588-98807 Nea Sud - Mont-Dore - 98810 Mont-Dore - NOUVELLE-CALEDONIE
Date de début d'exploitation : 10/09/2001
Activité : constructeur, marchand de biens immobiliers, lotisseur, promoteur, commerce de matériaux du bâtiment.
Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Enseigne(s) : CAD & CO
Mode d'exploitation : Exploitation directe

ANNEXES

29 Mars 2013 - N°PB-1767 Ordonnance de la Présidente du TMC en date du 27/03/13 autorisant à prolonger le délai pour la convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30/06/12 jusqu'au 31/05/13.
19 Janvier 2015 - N°YH-332 Par ordonnance rendue par le Président du Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa le 12 janvier 2015, la Société P.C.S. SARL est autorisée à reporter la date de l'assemblée générale de l'approbation des comptes de l'exercice social jusqu'au 31 janvier 2015.

OBSERVATIONS

La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

2

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

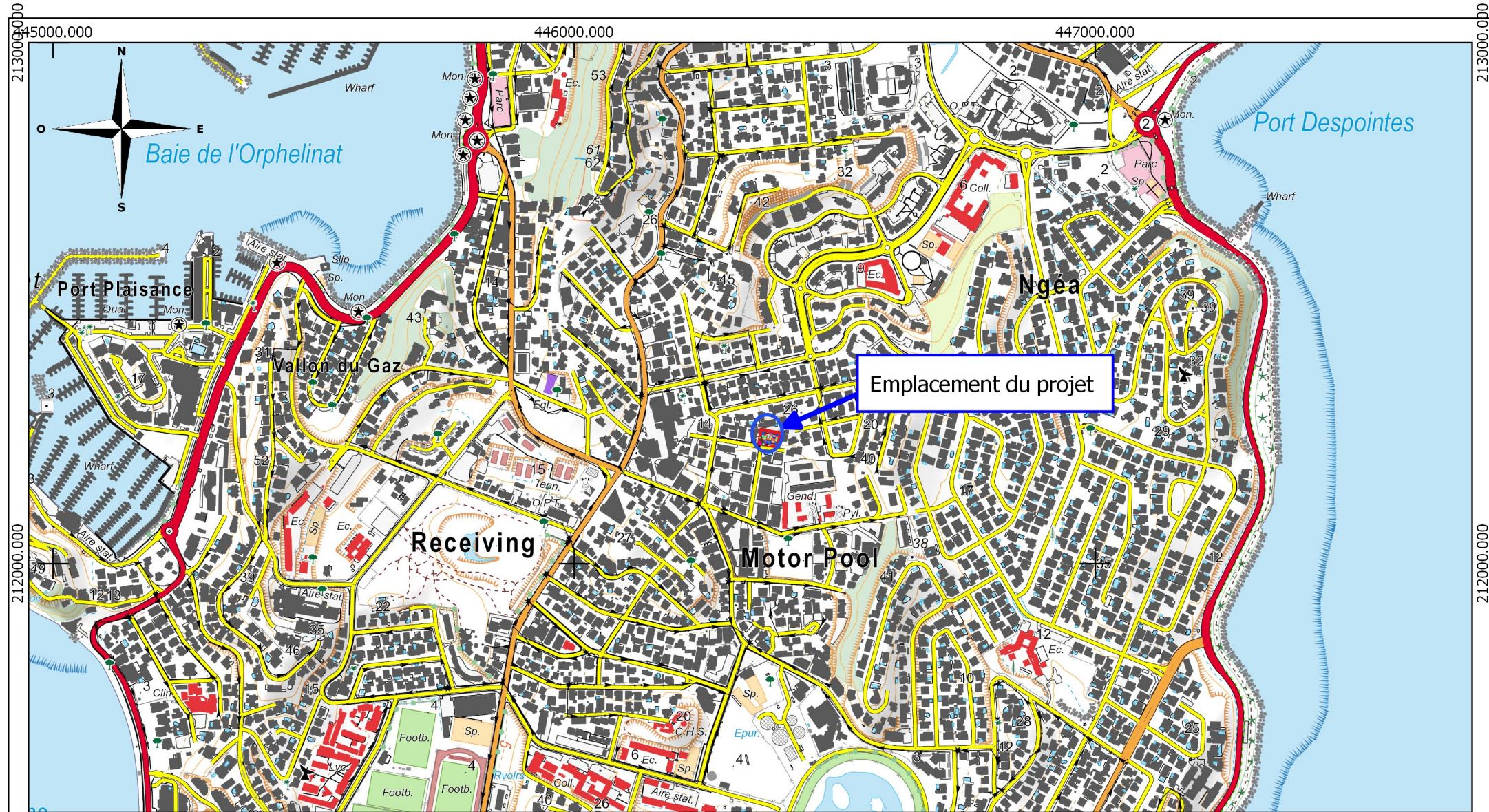
21/09/2017



CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE III

PLAN DE SITUATION



Résidence LE GARDEN SEVEN

Affaire CAPSE NC 2017-370-02

Réalisé par C. RICHARD
Vérifié par C. DELORME

Le 22/09/2017

Dossier de déclaration ICPE

Plan de situation



3, rue Dolbeau - 98 804 Nouméa
Tél : 25 30 20 / Mail : capse.nc@capse.nc

P.C.S SARL

A horizontal scale bar with numerical markings at 0, 250, 500, and 750 meters. The bar consists of a thick black segment followed by a thinner white segment.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE IV

PLAN ORIENTE – PERIMETRE DES 100M



Résidence LE GARDEN SEVEN	Affaire CAPSE NC 2017-370-02	
Réalisé par C.RICHARD Vérifié par C.DELORME	Le 25/09/2017	
Dossier de déclaration ICPE	CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE 3, rue Dolbeau - 98 804 Nouméa Tél : 25.30.20 / Mail : capse.nc@capse.nc	
Plan des 100 m	P.C.S SARL	

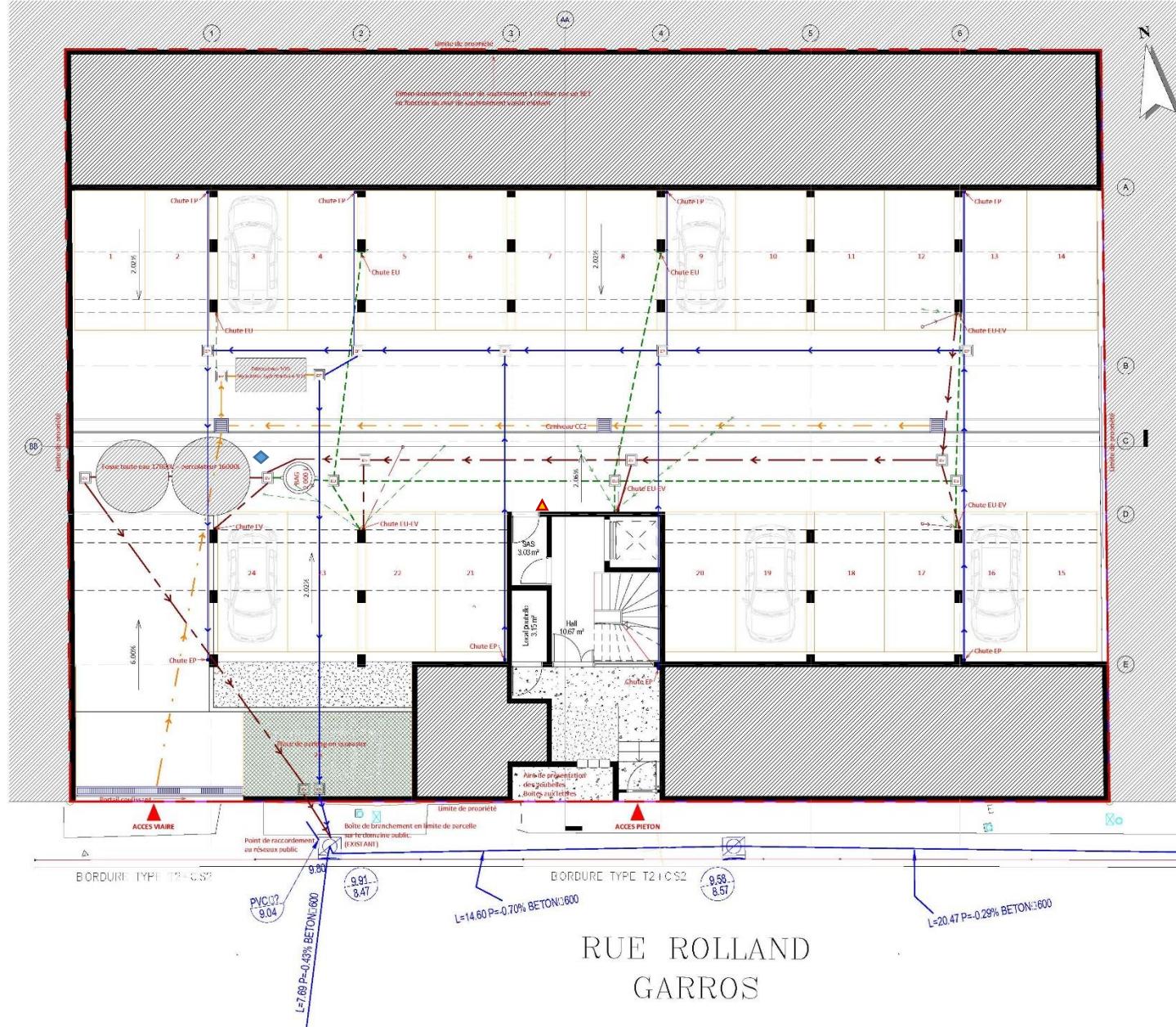
Légende

- Emprise du projet de résidence
- fosse septique et percolateur
- Rayon de 100 m

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE V

PLAN DES INSTALLATIONS ET RESEAUX



RUE ROLLAND
GARROS

LEGENDE ASSAINISSEMENT / PLOMBERIE

-  Réseau EP PARKING
 -  Réseau EP PARKING en plafond
 -  Réseau EU
 -  Réseau EU en plafond
 -  Réseau EV
 -  Réseau EV en plafond
 -  Réseau EP
 -  Réseau EP en plafond
 -  Regard

- ⚠ Extincteur ABC 6 kg
- 💧 Point d'eau

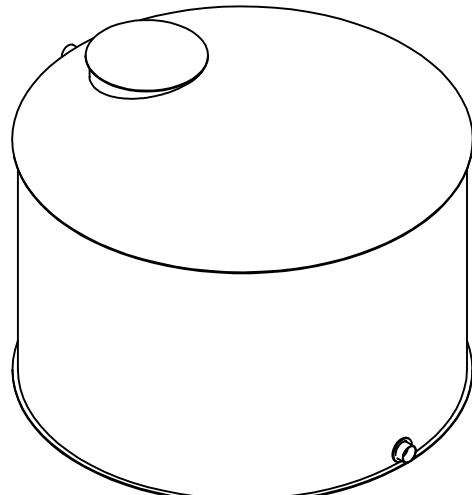
CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE VI

NOTE DE DIMENSIONNEMENT

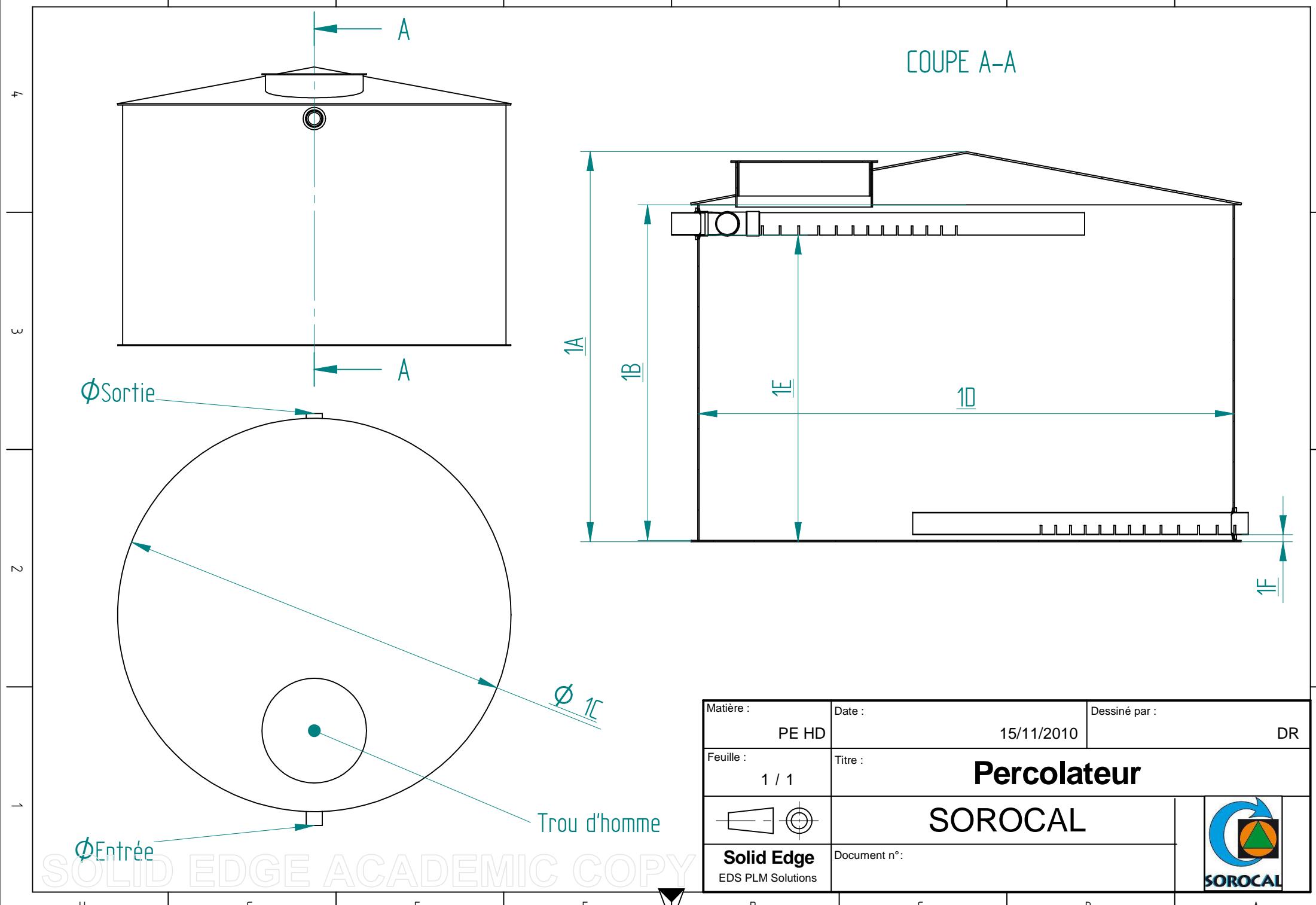
	<i>Hauteur totale (1A)</i>	<i>Hauteur virole (1B)</i>	<i>Ø extérieur (1C)</i>	<i>Ø extérieur virole (1D)</i>	<i>Ø Entrée</i>	<i>Ø Sortie</i>	<i>Fil d'eau Entrée (1E)</i>	<i>Fil d'eau Sortie (1F)</i>	<i>Ø Trou d'homme</i>	<i>Poids</i>
<i>P 1000</i>	voir ouvrage rotomoulé									42 kg
<i>P 1500</i>	1650 mm	1500 mm	1260 mm	1200 mm	100 mm	100 mm	1360 mm	20 mm	500 mm	57 kg
<i>P 2000 (rotomoulé)</i>	voir ouvrage rotomoulé									100 kg
<i>P 3000 (rotomoulé)</i>	voir ouvrage rotomoulé									120 kg
<i>P 4000</i>	1700 mm	1500 mm	2060 mm	2000 mm	100 mm	100 mm	1360 mm	20 mm	500 mm	108 kg
<i>P 5000</i>	voir ouvrage rotomoulé									200 kg
<i>P 6000</i>	1730 mm	1500 mm	2460 mm	2400 mm	100 mm	100 mm	1360 mm	20 mm	600 mm	140 kg
<i>P 7500</i>	1930 mm	1700 mm	2560 mm	2500 mm	100 mm	100 mm	1560 mm	20 mm	600 mm	184 kg
<i>P 9000</i>	1930 mm	1700 mm	2780 mm	2720 mm	100 mm	100 mm	1560 mm	20 mm	600 mm	261 kg
<i>P 10000</i>	1930 mm	1700 mm	2960 mm	2900 mm	100 mm	100 mm	1560 mm	20 mm	600 mm	287 kg
<i>P 12000</i>	1980 mm	1700 mm	3210 mm	3150 mm	100 mm	100 mm	1560 mm	20 mm	600 mm	359 kg
<i>P 16000</i>	2300 mm	1900 mm	3550 mm	3460 mm	100 mm	100 mm	1760 mm	20 mm	600 mm	542 kg
<i>Autres capacités</i>	nous consulter									

Les dimensions de nos ouvrages sont susceptibles d'évoluer sans préavis



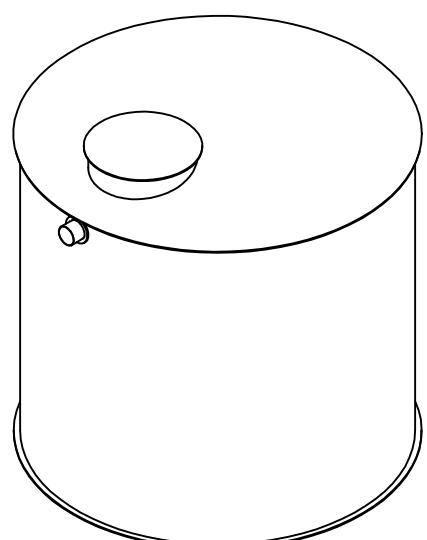
Matière :	Date :	Dessiné par :
PE HD	15/11/2010	DR
Feuille :	Titre :	
1 / 1	Percolateur	
	SOROCAL	
Solid Edge EDS PLM Solutions	Document n°:	

H G F E D C B A



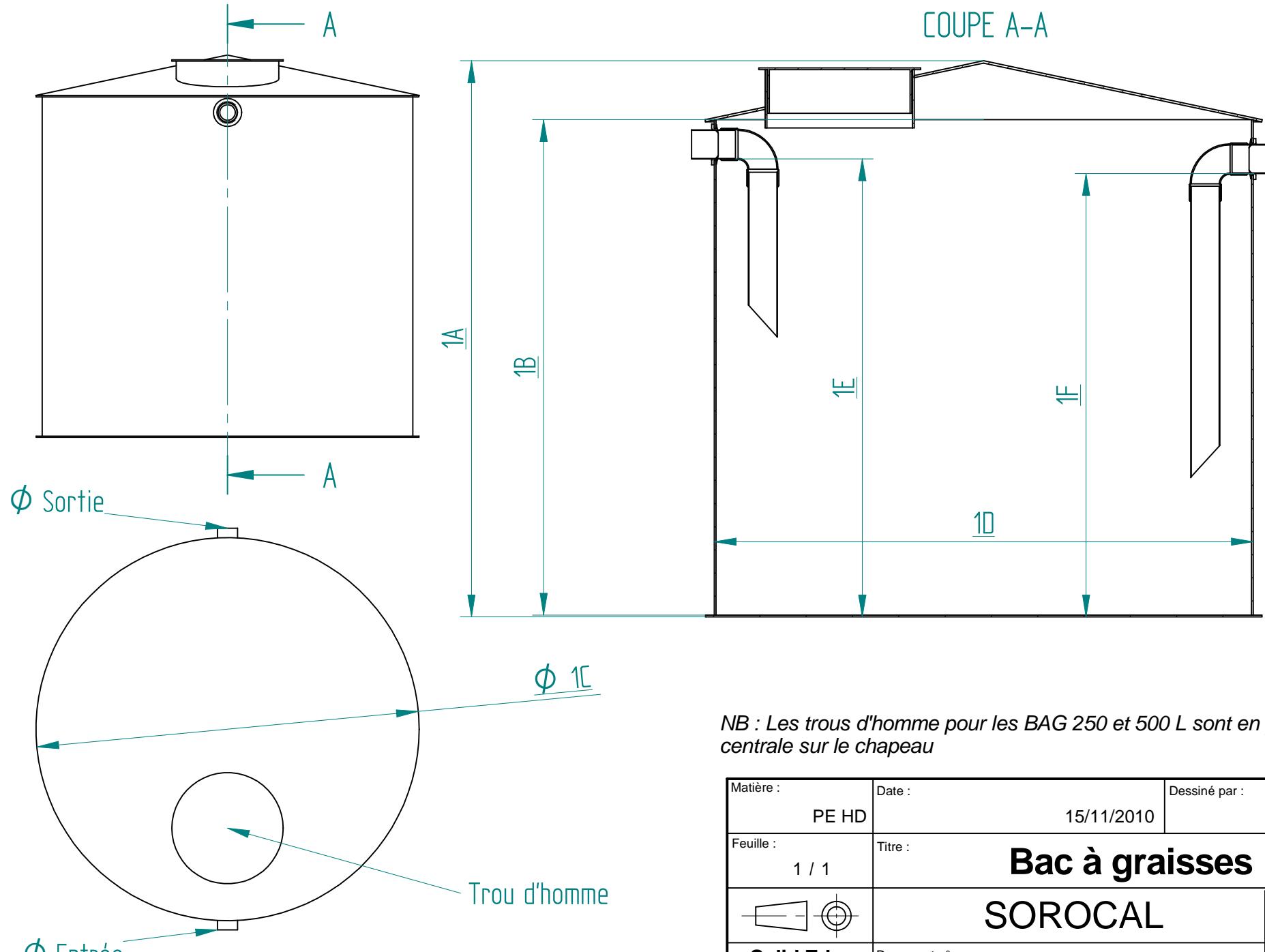
	<i>Hauteur totale (1A)</i>	<i>Hauteur virole (1B)</i>	<i>Ø extérieur (1C)</i>	<i>Ø extérieur virole (1D)</i>	<i>Ø Entrée</i>	<i>Ø Sortie</i>	<i>Fil d'eau Entrée (1E)</i>	<i>Fil d'eau Sortie (1F)</i>	<i>Ø Trou d'homme</i>	<i>Poids</i>
BAG 200	voir ouvrage rotomoulé									12 kg
BAG 350	940 mm	840 mm	902 mm	842 mm	100 mm	100 mm	700 mm	650 mm	500 mm	26 kg
BAG 500	1100 mm	960 mm	982 mm	922 mm	100 mm	100 mm	820 mm	770 mm	500 mm	31 kg
BAG 1000	voir ouvrage rotomoulé									42 kg
BAG 2000	voir ouvrage rotomoulé									100 kg
BAG 3000	voir ouvrage rotomoulé									130 kg
BAG 4000	1900 mm	1700 mm	1909 mm	1849 mm	100 mm	100 mm	1560 mm	1510 mm	500 mm	104 kg
BAG 5000	voir ouvrage rotomoulé									121 kg

Les dimensions des ouvrages sont susceptibles d'évoluer sans préavis.



Matière :	Date :	Dessiné par :
PE HD	15/11/2010	DR
Feuille :	Titre :	
1 / 1	Bac à graisses	
	SOROCAL	
Solid Edge EDS PLM Solutions	Document n°:	

COUPE A-A



Matière :	Date :	Dessiné par :
PE HD	15/11/2010	DR
Feuille :	Titre :	
1 / 1		
	Bac à graisses	
SOROCAL	Document n°:	
Solid Edge EDS PLM Solutions		

AFFAIRE Résidence LE GARDEN SEVEN
Adresse: 7 rue Rolland Garros

NOTE DE CALCUL DU DEBIT INSTANTANE D'UNE INSTALLATION SELON NORMES N.F.

norme NF 41-204

Appareil	Nombre	Débit de base(AEP)	débit AEP max	Coef Simulta. (1/V.....[X-1])	débit AEP corrigé	Débit de base(EU)	débit EU max	coeff simulta	débit EU corrigé
évier	12	0,20	2,40	0,30	0,72	0,75	9,00	0,30	2,71
Lavabo	16	0,10	1,60	0,26	0,41	0,75	12,00	0,26	3,10
Baignoire	0	0,25	0,00	1,00	0,00	1,50	0,00	1,00	0,00
Douche	16	0,25	4,00	0,26	1,03	0,50	8,00	0,26	2,07
machine à laver x 1,5 pour MAL vaisselle	12	0,45	5,40	0,30	1,63	0,50	6,00	0,30	1,81
Robinet de pulisse	6	0,70	4,20	0,45	1,88	0,70	4,20	0,45	1,88
Total	62		17,60		5,68		39,20		11,56

Somme débits AEP corrigés:	5,68 l/s
Somme débits EU corrivés:	11,56 l/s
Débit Total AEPmax x coef.Total appareils :	2,25 l/s
Débit Total EUmax x coef.Total appareils :	5,02 l/s
Débit Total AEPmax x coef.Total nb. usagers :	2,46 l/s
Débit Total EUmax x coef.Total nb. usagers :	5,49 l/s
TOTAL	12

Remarque: Pour obtenir un résultat, il faut impérativement indiquer le nombre d'habitation afin de calculer le coefficient de simultanéité

NOTE DE CALCUL DU NOMBRE D'USAGERS

TYPE DES HABITATIONS	NOMBRE D'HABITATION	NOMBRE D'USAGERS
F1(2 usagers)	2	4
F2(3 usagers)	4	12
F3(4 usagers)	2	8
F4(6 usagers)	2	12
F5(8 usagers)	2	16
F6(10 usagers)	0	0
F7(12 usagers)	0	0
TOTAL	12	52

NOTE DE CALCUL DE LA CAPACITE DES FOSSES SEPTIQUES

V(litres)=nbre d'usagers(max 10) x 300 + nbre d'usagers(>10) x 225
Fosse d'une capacité de : 12450 litres (minimum de 1500)

NOTE DE CALCUL DE LA CAPACITE DES FOSSES SEPTIQUES TOUTES EAUX

Estimation des débits d'eaux usées produites dans divers établissements				
Etablissement	Unité	Valeur(l/j)	Nombre d'unité	Débit
sans salle de bains particulière	Chambre	240	0	0
avec salle de bains particulière	Chambre	300	0	0
sanitaires et éffluents de cuisine	place	20,5	0	0
Bar	client	5	0	0
Camping et caravanning	place	500	0	0
1-2 étoiles	place	1000	0	0
Camping et caravanning	place	3,4 étoiles	35	0
Ecole	élève	0	0	0
sans internat sans cantine, avec Gymnase et douches	élève	50	0	0
Ecole	élève	60	0	0
internat	élève	190	0	0
résident permanent dans s'établissement	personne	40	0	0
Hôpital	lit	475	0	0
Hospice Maison de repos (éffluent industriel exclu)	employé	290	0	0
Usine	baigneur	57,5	0	0
Piscine	place	24	0	0
Théâtre et cinéma	usagers	10	0	0
Laveries	wc	120	0	0
Magasins (sanitaires seulement)	wc	1000	0	0

V(litres)= nbre d'usagers x Q(t/j) x t(jour)	Q(litre/jour)	t(jour)	si V<10 000 litres: t=3 jour
=Q(débit en l/j) x t(jours de séjour en jour)			si V>10 000 litres: t=2 jour
Fosse d'une capacité de : 12450 litres (minimum de 1500)			

Paramètres de calcul des installations de traitement des eaux usées provenant de petites ensembles collectifs			
Désignation	Coef correcteurs	Débit l/j	Nombre d'unité
Usager permanent	1	150	52
Ecole(pensionnat), caserne maison de repos	1	150	0
Ecole(demi-pension) ou similaire	0,5	75	0
Hôpitaux, clinique, erc(par lit) (y compris personnel soignant et d'exploitation)	0,3	50	0
Personnel d'usine (par poste de 8 h)	3	450	0
Personnel de bureau, de magasin	0,5	75	0
Hôtel-Restaurant,pension de famille (par chambre)	2	300	0
Hôtel, pension de famille, sans restaurant (par chambre)	1	150	0
Terrain de camping	0,75 à 2	200	0
Usager occasionnel (lieu public)	0,05	7,5	0
Q (débit en l/j): 7800 l/j	Volume fosse septique toutes eaux	15600 litres	
Le volume de la fosse septique toutes eaux est au minimum de 3000 litres.			

NOTE DE CALCUL DE LA CAPACITE DES LITS BACTERIENS FAIBLE CHARGE

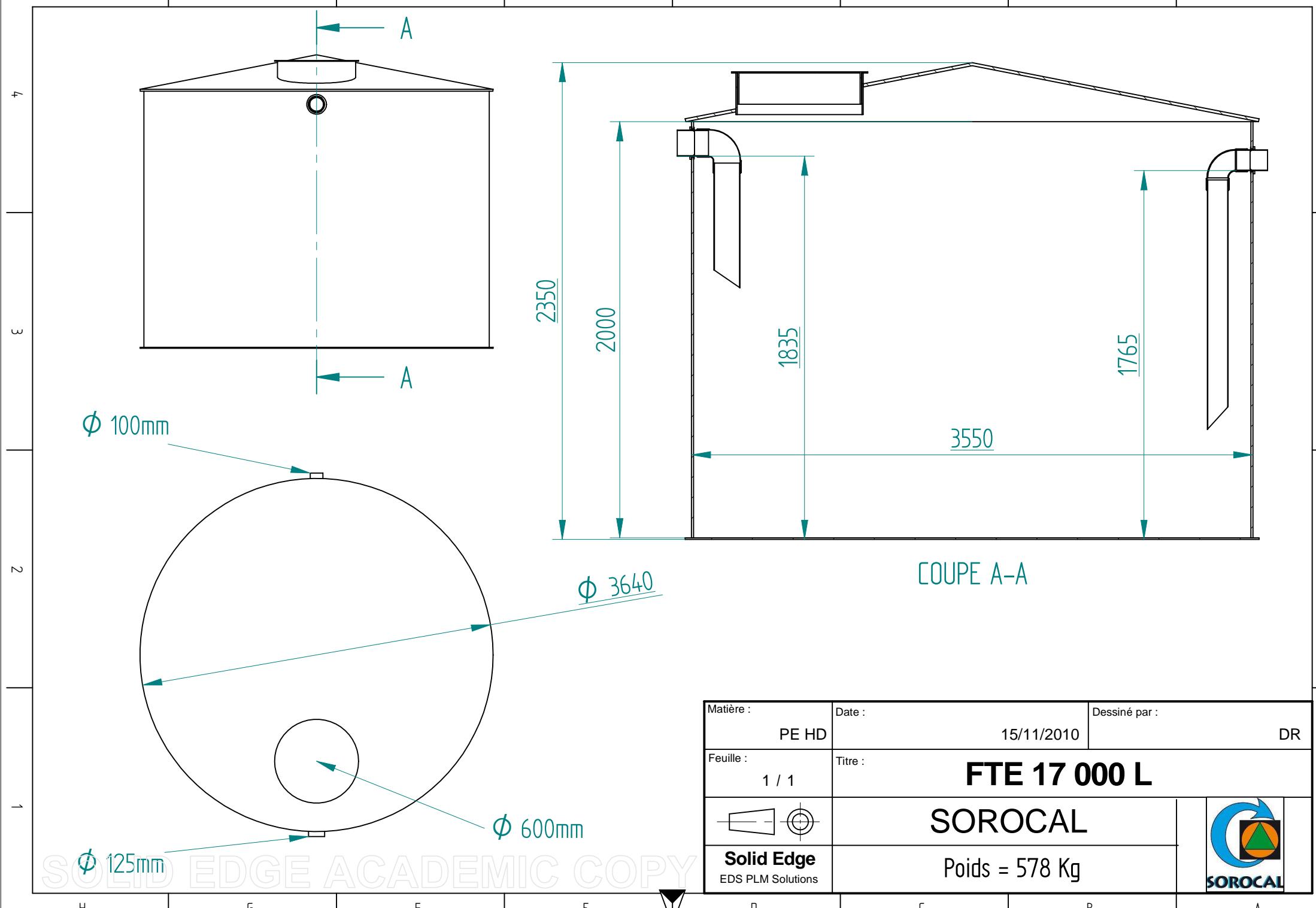
Débit	Quantité de DB05/j produite après abattement théorique de la fosse toutes eaux
7800	2184

Le volume du lit bactérien est au minimum de 1000 litres.

Volume de matériaux du lit bactérien 12480 litres

Pour ce calcul, on estime qu'un équivalent habitant produit 60 grammes de DB05/jours (fixé par la directive 91/221/CEE), que la décantation primaire élimine 30% de la DB05 et que le lit bactérien faible charge dégrade 175 g de DB05/jour.

H G F E D C B A



NOTE DE CALCUL DU DIMENSIONNEMENT DES SEPARATEURS HYDROCARBURE SELON NORMES N.F.

normes NF EN 858-1 et NF EN 858-2

Les hypothèses sont les suivantes :

Le séparateur est destiné à traiter les eaux de pluies des voies et parkings découverts.

Les eaux de toitures du bâtiment sont directement collectées en pied de colonne par des regard puis dirigées vers le réseaux EP de la parcelle

Les eaux de la voirie et des parkings découverts sont collectées par des regards à grille. Ces eaux sont traité par un séparateur hydrocarbure avant d'être rejeté dans le réseaux EP de la parcelle

Le rejet de ces eaux de voirie se fait dans le réseau public existant (tenue maximale en hydrocarbures résiduels... 5mg/L)

En conséquence le séparateur sera de classe S - I - P avec :

Un déversoir d'orage (le débit des eaux de pluie traité est de 20% du débit décennal)

Un coalesceur de type lamellaire

Un système d'obturation automatique lorsque la couche d'hydrocarbures est trop importante, évitant ainsi les rejets accidentels.

La taille nominale du séparateur est déterminé par la formule : $TN = (QR + fx \cdot Qs) \cdot fd$

TN : Taille nominale du séparateur calculée	TN=	2,00 l/s
QR : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur :	QR=	1,61 l/s
fx : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement :	fx=	1
Qs : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde :	QS=	0
fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés :	fd=	1

Le Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur est déterminé par la formule: $QR = \Psi \cdot i \cdot A$

QR: Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur	QR=	8,03 l/s
Ψ : Coefficient de ruissellement	$\Psi=$	0,9
i: Intensité pluviométrique	i annuelle=	0,015 l/s.m ²
	i décennale=	0,030 l/s.m ²
A: Surface découverte de la zone de réception des eaux de pluie, mesurée horizontalement	A=	595,00 m ²

La taille nominale du séparateur recommandé est de :

2,00 l/s

Pour une quantité de boues faible, le volume du débourbeur est déterminé par la formule : $V = (100 \cdot TN) / fd$

V: Volume du débourbeur	V=	200 l
TN : Taille nominale du séparateur calculée	TN=	2,00 l/s
fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés :	fd=	1

Le volume recommandé du débourbeur est de:

200 l

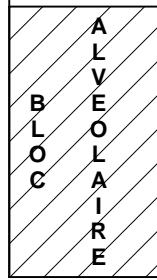
Entrée
Ø 100mm

500

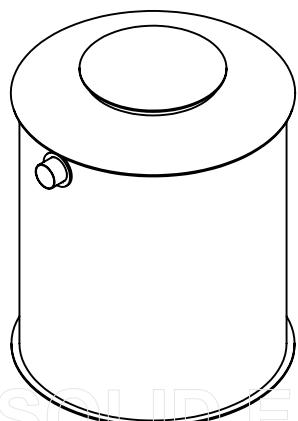
Sortie
Ø 100mm

960

910



COUPE A-A



SOLID EDGE ACADEMIC COPY

1100

1320

1060



Matière :	Date :	Dessiné par :
PE HD	07/09/2009	David ROBERT
Feuille :	Séparateur d' Hydrocarbures 3L/s Classe A	
1 / 1		
	SOROCAL	
Solid Edge EDS PLM Solutions	Poids ouvrage = 38 kg	

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE VII

CONTRAT D'ENTRETIEN

Contrat de maintenance du système d'assainissement**DATE :** 20/09/2017**residence****garden seven****Client :** PCS**Lieux****motor pool**

Poste	Désignation	U	Qté	P.U HT	Total HT
	le système d'assainissement est composé de : 1) fosse toute eaux de 17000L 2) percolateur de 16000L				
	le contrat de maintenance comprend deux intervention par an . intervention de contrôle intervention de contrôle du perco et vidange de la fosse	u	1	30 000	30 000
		u	1	346 000	346 000
				Total	376 000
				Total HT	376 000
				TSS 5%	18 800
				TGC 0,35%	1 316
				Total TTC	396 116

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2017-370-02_DD-rev0
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Projet de Résidence « LE GARDEN SEVEN » – Nouméa – P.C.S SARL	

ANNEXE VIII

DEMANDE DE DEROGATION

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC. – N°	CAPSE-2017-370-02 rev0
	TYPE	NOTE TECHNIQUE
Destinataire(s)	DENV	
Copie(s)	P.C.S SARL, Cabinet d'architecture PHILIPPE JARCET	
Titre	<p style="color: red;">Demande de dérogation selon l'article 2.1 de l'arrêté n°10277/DENV/SE du 30/04/09, Dérogation ICPE</p> <p style="color: red; text-align: center;">Projet de résidence « LE GARDEN SEVEN »</p>	

Révision	Date	Rédaction	Vérification	Commentaires
0	25/09/17	Charlotte Richard	Catherine DELORME	Création document

Objet du présent document

Dans le cadre de la réalisation d'une résidence de logements sur la commune de Nouméa, un dossier de déclaration ICPE est déposé pour la rubrique n° 2753 (ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques).

A l'article 2.1 – *Règles d'implantation et de conception* de cette délibération n°10277/DENV/SE du 30/04/09, il est indiqué qu'en cas de non-respect des distances d'implantation par rapport aux limites de propriété, une dérogation peut être accordée par le président de l'assemblée de la province sous réserve de la présentation d'un dossier justifiant l'absence de risque pour les tiers riverains.

Cette demande d'avis concerne donc le non-respect de la distance d'au moins trois mètres des limites de propriété.

La figure ci-dessous situe les ouvrages d'assainissement (fosse septique et percolateur enterrés dans le parking) dans leur environnement proche (rayon de 100 m).

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	CAPSE-2017-370-02 rev0
	TYPE	NOTE TECHNIQUE

Titre

Demande de dérogation ICPE – Projet LE GARDEN SEVEN - Nouméa**Contexte Humain**

Le site d'implantation du projet est inscrit dans une zone résidentielle (zonage PUD : UB1 - zone résidentielle de forte densité).

Les bâtiments alentours (dans un rayon de 500 m) sont :

- Des habitations sur les parcelles voisines. Le plus proche bâtiment est situé à 6 m de l'installation avec présence de végétation entre les deux bâtiments ;
- Des bureaux,
- La caserne de gendarmerie Pélissou située à environ 130 m au sud,
- Le service de la formation imprimerie bibliothèque (administration) situé à environ 160 m au sud,
- Un centre commercial à environ 170 m au sud-ouest,
- Une station-service (ICPE soumise à déclaration) à environ 230 m au sud-ouest,
- L'école Guy Champmoreau située à 350 m au nord-est,
- Le collège de Tuband situé à 480 m au nord-est.

Dans le rayon des 100 mètres, aucune installation n'est soumise à réglementation ICPE. La première ICPE soumise à autorisation est une imprimerie située à environ 600 m au sud.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE-2017-370-02 rev0
	TYPE	NOTE TECHNIQUE
Titre	Demande de dérogation ICPE – Projet LE GARDEN SEVEN - Nouméa	

Aucun cours d'eau n'est situé à proximité de l'installation.

L'installation sera équipée d'un extincteur adapté (extincteur 6 kg ABC) et d'un point d'eau. Elle fera l'objet d'une maintenance par une société spécialisée à raison de deux interventions par an (intervention de contrôle et intervention de contrôle et de vidange de la fosse).

Infrastructures

L'implantation de la fosse septique est située à 10 mètres de la rue Roland Garros.

Le trafic sur cette route peut être considéré comme faible car il ne s'agit pas d'une voie principale. C'est une rue à sens unique et qui aboutit à un cul de sac à l'est.

La section considérée est située en parallèle de la rue Edouard Glasser et en perpendiculaire de la route de l'Anse Vata, davantage fréquentées.

Ainsi, bien que la fosse septique soit située à proximité de la rue Roland Garros, on peut estimer que son impact sur les usagers de la route sera limité.

Contexte hydrologique

Aucun cours d'eau n'est présent à proximité de la zone d'emprise du projet.

Le projet n'est pas situé en zone inondable.

Accessibilité

La fosse septique est accessible par le côté sud de l'installation depuis la voie publique pour les services de secours externes.

En cas d'incendie et de besoin d'intervention, le site présente une bonne accessibilité.

Conclusion

En vu des points précédemment exposés, il apparaît que l'implantation d'une fosse septique aux limites de propriété du projet de résidence « LE SEVEN GARDEN » sur la commune de Nouméa ne présente pas dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien, de nuisances olfactives ou sonores pour l'environnement proche. Pour rappel, le plus proche bâtiment est situé à 6 m à l'ouest de l'installation avec présence de végétation entre les deux bâtiments.

De plus, malgré l'implantation en limite de propriété, le site présente une bonne accessibilité pour les services de secours externes.

Il est donc demander un avis sur la demande de dérogation à l'article 2.1 de l'arrêté n°10277/DENV/SE du 30/04/09.